Nox 50.

DIP IMP 12-5-81079368

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Bulletin N° 14

24 juin 1980

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE

(ALPES de HAUTE PROVENCE, HAUTES ALPES, ALPES MARITIMES, BOUCHES-DU-RHONE, HAUTE-CORSE, CORSE SUD, VAR, VAUCLUSE, SUD de l'ARDECHE et de la DROME)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX Siège de la Circonscription : 24, Rue Edouard Delanglade – 13006 MARSEILLE

Station d'Avertissements · Quartier Cantarel · MONTFAVET Adresse Postale : B.P. 159 · 84008 AVIGNON CEDEX · TELEPHONE : (90) 88.21.83

ABONNEMENT ANNUEL 60 F REGISSEUR DE RECETTES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE AVIGNON CCP MARSEILLE 966074 V

VIGNE

MILDIOU - Depuis notre dernier Bulletin général du 5 juin, de nouveaux foyers primaires ont été découverts dans l'ensemble de la Région (des Bulletins spéciaux ont été émis pour chaque zone).

Var : CARCES, ROUGIERS, MEOUNES . Bouches du Rhône : AIX EN PROVENCE, GARDANNE, AURIOL, CUGES - Vaucluse : CAMARET (et non CAUMONT comme cela a été écrit par erreur), VACQUEYRAS, VALREAS, MAZAN, LE THOR, CHATEAUNEUF DU PAPE, CADENET Ardèche : BOURG ST ANDEOL, RUOMS, ST ANDRE DE CRUZIERE, LABLACHERE, ORGNAC L'AVEN - Drôme : BEAUME DE TRANSIT, TAULIGNAN.

Aucun foyer n'a été signalé dans la partie des Bouches du Rhône située au Nord des Alpilles.

Les foyers étaient pour la plupart limités à quelques taches sauf dans les régions de PIOLENC, BOURG ST ANDEOL et LA TOUR D'AIGUES. De plus des foyers provoqués par des repiquages sont observés en Camargue.et dans la région de PERTUIS.

En conséquence, les risques de repiquages sont assez graves dans ces quatre situations, moyens à faibles ailleurs.

Là où les foyers sont très actifs on renouvellera les traitements suivant la rémanence des produits : 14 jours pour les systémiques, 12 jours pour les pénétrants à base de cymoxamide (curzate) et après 25 cm de pousse de rameaux pour les produits classiques (environ 7 jours).

On pourra par contre allonger l'intervalle entre deux traitements là où les foyers sont rares ou inexistants : 15 à 20 jours pour les systémiques et après 30 à 45 cm de pousse pour les pénétrants et les produits classiques (environ 10 à 15 jours) mais le renouvellement étant obligatoire après lessivage pour ces derniers.

N.B.: A propos des spécialités à base de cymoxamide (curzate) il fallait lire dans notre bulletin du 5 juin : rémanence 12 jours et non 14 jours, pluie lessivante 20 à 25 mm et non 25 à 30.

BLACK-ROT - Un nouveau foyer non répertorié a été découvert dans la région de BOURG SAINT ANDEOL. Les viticulteurs de ces régions sont invités à nous faire connaître la présence éventuelle de taches dans leurs vignobles.

La protection est à poursuivre dans les zones atteintes. Avec les nouvelles spécialités antimildiou on devra ajouter à la bouillie la quantité de matière active permettant d'agir contre le Black-Rot (voir liste des produits homologués - Bulletin du 7 Mai). Ainsi avec le folpel on doit apporter 175 g de M.A./hl.

OIDIUM - Les risques ne sont toujours pas très grands sauf sur cépages sensibles. Le soufrage de floraison peut encore être effectué dans les zones tardives. Nous rappelons que les antioïdium systémiques sont moins actifs après nouaison si on ne dispose pas d'appareil de traitement permettant de positionner la matière active directement sur la grappe.

Imprimerie de la Station "Provence-Côte d'Azur Corse" Directeur Gérant P. Journet CPPAP N° 478 AD

BOTRYTIS - Les risques de développement du Botrytis sont assez grands cette année. La lutte rationnelle nécessite 4 traitements aux stades suivants : fin floraison, fermeture de la grappe, véraison, 15 jours avant récolte. On utilisera une des matières actives suivantes classées par ordre d'efficacité décroissante dans le Midi : Procymidone (Sumisclex), vinchlozoline (Ronilan), méthylthiophanate (Pelt 44), iprodione (Rovral), bénomyl (Benlate), carbendazime + folpel (Artou, Quinaris), dichlofluanide (Euparène).

TORDEUSES DE LA GRAPPE - Les vols ont commencé dans les zones les plus précoces : Plaine orientale de Corse, CHATEAUNEUF DU PAPE, MAZAN, FREJUS. Il est néanmoins encore trop tôt pour intervenir. Un très prochain bulletin fixera les dates.

/ SPECIAL CORSE / - Cicadelle de la flavescence dorée :

En Casinca et Marana le retard des sorties des adultes permet cette année d'éviter la première intervention et d'attendre donc l'intervention généralisée par voie aérienne de début juillet.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER - La lutte n'est à poursuivre que dans les vergers actuellement contaminés.

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES - Le vol se termine. Dans les vergers habituellement peu contaminés, la protection pourra temporairement cesser à partir des 26/27 juin en région de basse et moyenne altitude et 8-10 jours plus tard au dessus de 5-600 m. Les dates de reprise de la protection seront précisées ultérieurement en fonction du type d'insecticide employé.

TORDEUSE ORIENTALE ET PETITE MINEUSE DU PECHER - La protection des fruits (date et moyens) sera précisée dans le prochain bulletin.

PHYLLOXERA DU POIRIER - Effectuer dès réception un premier traitement avec diazinon (Basudine 20) : 75 g. de M.A./hl dans les vergers contaminés.

TORDEUSE DE LA PELURE SUR POMME ET POIRE - Dans les vergers contaminés et dès l'observation des premiers dégâts intervenir avec fenvalerate (Sumicidin) : 10 g. de M.A./hl. ou la permethrine (Ambush, Perthrine) / 7,5 g M.A./hl.

ACARIENS ROUGES - Surveiller leur développement éventuel et employer un acaricide spécifique si plus de 70 à 80 % des feuilles portent des formes mobiles.

OIDIUM - Maintenir la protection en faisant attention aux dosages par fortes températures. Préférer les fongicides plus pénétrants en cas d'attaques importantes.

POURRITURES DES FRUITS A NOYAU - Sur les variétés sensibles, effectuer quelques jours avant la récolte un traitement à base de bénomyl (Benlate) : 30 g. de M.A./hl, methylthiophanate (Pelt) : 70 g. de M.A./hl ou triforine (Gunginex, Saprol) : 35 g. M.A./hl.

CYLINDROSPORIOSE DU CERISIER - Il est conseillé d'appliquer un traitement dès la récolte des fruits terminée (produits : voir bulletin n° 12).

/ SPECIAL CORSE / - Agrumes :

Des cas de pullulation d'acariens sont signalés. Surveiller les vergers pour intervenir si nécessaire.

.../...

CULTURES LEGUMIERES DE PLEIN CHAMP

TOMATE - Pas de risques de Mildiou actuellement en culture non irriguées par aspersion. Dans ce dernier cas, éviter les aspersions trop importantes (plus de 15 m/m).

- Contre l'acariose bronzée il est nécessaire d'effectuer un traitement tous les 15 jours à raison de 150 g. de soufre mouillable par hectolitre.

- Bactérioses : Un traitement cuprique (3 kilos de cuivre à l'hectare) permet de limiter leur extension.

MELON - Oïdium : risque élevé (voir liste des produits utilisables publiée avec notre Bulletin n° 12).

POIVRON : Pour lutter préventivement contre le MILDIOU (flétrissement de la plante), on mélangera à l'eau de chaque irrigation (surtout si celle ci vient d'un canal collectif) 2 litres d'un produit à base de nabame (Dithane A 40, Nabasan, Pergam) pour 1.000 m2 de culture.

On peut également attendre le premier flétrissement, on arrosera alors le collet de chaque plante avec une solution à base de captafol contenant 300 g. de spécialité commerciale (Difosan flo, Orthodifolatan) par hectolitre à raison d'environ un verre de bouillie par plante. Arracher les plantes atteintes.

POIREAU - Surveiller les cultures pour intervenir sur la TEIGNE dès l'apparition des premiers dégâts et en tenant compte de la date de récolte pour le choix de l'insecticide

ASPERGE - CHENILLE A FOURREAU - Dans les aspergeraies ayant subi en 1979 des dégâts (présence de fourreaux au sol et dessèchement de griffes à partir des bordures), on commencera dès maintenant les traitements contre les jeunes chenilles dans les régions les plus précoces du Vaucluse et des Bouches du Rhône. Ailleurs, cette période pourra débuter 4-5 jours plus tard.

La protection sera à maintenir jusqu'aux 20-25 juillet selon ces situations.

On utilisera l'un des insecticides suivants en émulsion (sauf carbaryl) en grammes de matière active/hectolitre:

azinphos éthyl	(+)	40 g
carbaryl	(+)	150 g
diéthion (Rhodocide)		120 g
fenthion (Lebaycid)		100 g
lindane	(+)	75 g
oléoparathion	(+)	45 g
parathions	(+)	50 g
phosalone	(+)	120 g

(+) = nombreuses spécialités.

On renouvellera le traitement tous les 12 jours avec le carbaryl et tous les 8 jours avec les autres produits. Les pulvérisations seront abondantes (minimum 2000 litres/hectare) et localisées à la base des turions sur lesquels la bouillie devra ruisseler.

Sur les jeunes plantations le traitement pourra se limiter aux bordures toujours les premières attaquées.

DELAIS D'EMPLOI DES PESTICIDES

Il est très important, et dans l'intérêt de tous, de respecter très strictement la période d'interdiction d'emploi des pesticides avant récolte. Cette durée est obligatoirement mentionnées sur le mode d'emploi et correspond à la dose homologuée, tout surdosage entraînant une prolongation de ce délai.

LE CHEF DE LA CIRCONSCRIPTION PHYTOSANITAIRE
PROVENCE, ALPES, COTE D'AZUR ET CORSE

G. TOUZAA

780